

des ressources doivent élargir leurs horizons et concentrer leur attention et leurs énergies à l'élaboration de solutions pratiques qui contribueront à enrichir la vie du peuple canadien et à en assurer l'unité.

Sur la motion de l'honorable M. Leonard, au nom de l'honorable M. Croll, le débat s'ajourne.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA (ÂGE DES VOTANTS)

BILL MODIFICATEUR—DEUXIÈME LECTURE— SUITE DU DÉBAT

Le Sénat reprend le débat, suspendu hier, sur la motion de l'honorable sénateur Argue, tendant à la 2^e lecture du bill n^o S-24 modifiant la loi électorale du Canada (Âge des votants).

L'honorable Malcolm Hollett: Honorables sénateurs, nous sommes ici depuis longtemps à écouter de superbes discours, et je serais peut-être sage de ne pas parler en ce moment. Mes commentaires seront très brefs, toutefois, parce qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter à ce qui a déjà été dit au sujet du bill modifiant la loi électorale du Canada.

La majorité des provinces canadiennes ont maintenant abaissé l'âge des votants aux élections provinciales, comme on l'a mentionné hier, je crois. En Alberta, cet âge est de 19 ans, en Colombie-Britannique, de 19 ans, à Terre-Neuve, de 19 ans, au Québec, de 18 ans, dans l'Île du Prince-Édouard, de 18 ans, et en Saskatchewan, de 18 ans. L'Ontario, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick exigent encore que les votants soient âgés de 21 ans au jour des élections. On estimait en août dernier qu'environ un million de personnes de 18 à 21 ans pourraient voter aux élections fédérales si l'âge minimum exigé était réduit à 18 ans.

Depuis plusieurs années, des députés de tous les partis aujourd'hui représentés à l'autre endroit déposent des bills pour qu'en vertu de la loi électorale du Canada, l'âge minimum des votants soit fixé au minimum de 18 ans plutôt que de 21 ans, comme à l'heure actuelle. Ces bills ont été coulés ou déferés au comité permanent des privilèges et des élections, mais ils ont toutefois été chaleureusement appuyés par des députés de tous les partis.

Pour donner aux honorables sénateurs une idée de ce que pense la population, j'indiquerai qu'en septembre 1966, une enquête Gallup a dévoilé que parmi les Canadiens interrogés sur la question, 48 p. 100 appuyaient la réduction de l'âge du vote à 18 ans. D'autre part,

en avril 1967, lors d'une enquête Gallup aux États-Unis, 64 p. 100 des adultes qui furent interrogés ont déclaré que les personnes âgées de 18 ans ou plus devraient être autorisées à voter aux élections nationales. En 1958, au Canada, seulement 33 p. 100 de la population adulte désirait une réduction de l'âge du vote, tandis qu'en 1966, comme je l'ai signalé, dans une proportion de 48 p. 100, elle était en faveur d'une réduction de l'âge du vote à 18 ans.

J'ajoute que pendant la 27^e législature, neuf bills publics ont été présentés en vue de modifier cet article de la loi électorale du Canada. Six étaient identiques et les autres prévoyaient l'âge minimum de 18 ans pour donner droit de se porter candidat ou de voter.

Je tiens à féliciter le sénateur Argue de la brillante façon dont il a présenté ce bill hier. Personnellement—et je ne parle qu'en mon nom—je suis en faveur du bill visant à abaisser l'âge des votants à 18 ans. Je pourrais vous citer bien des raisons, mais je ne veux pas abuser de votre temps. Je suis né à Terre-Neuve, fils de pêcheur et pêcheur moi-même. Bien longtemps avant d'avoir atteint mes 18 ans, j'ai dû travailler sur un navire de pêche pour aider à ma famille. Cela est encore vrai aujourd'hui pour les jeunes pêcheurs et les jeunes cultivateurs. Il leur faut travailler pour vivre. Pourquoi n'accorderait-on pas le droit de vote aux personnes de 18 ans alors qu'elles travaillent bien longtemps avant d'avoir atteint cet âge et qu'elles travaillent dur? Il leur faut se nourrir, se vêtir et, par voie de conséquence, payer des impôts. Donc, j'estime qu'on devrait leur accorder le droit de vote.

J'ai servi outre-mer pendant la guerre de 1914-1918 et j'ai eu de nombreux compagnons qui étaient âgés de 18 ans et même certains étaient plus jeunes. Certains ont dû employer la ruse pour se faire engager. Quoi qu'il en soit, nombreux étaient ceux de moins de 18 ans et la plupart sont restés là-bas. Inévitablement, je pense en ce moment à un ami à moi qui est aussi le vôtre, un membre du Sénat. Je veux parler de l'honorable sénateur Carter, qui a partagé ma vie dans les tranchées pendant la guerre de 1914-1918 et il n'avait que 16 ans. Lui et un grand nombre d'autres jeunes gens étaient là pour y offrir, et dans bien des cas, pour y donner leur vie pour vous et pour moi. Ces jeunes gens-là ne devraient-ils pas avoir le droit de voter? Je suis sûr que tout le monde admettra que si l'on attend d'eux qu'ils défendent leur pays et s'ils sont prêts à le faire, ils devraient avoir le droit de voter.